

Histoire du divorce

Cette infographie a été créée pour accompagner l'article "[Un ancêtre encombrant...](#)"



HISTOIRE DU DIVORCE

Dans le droit français, le divorce a évolué en fonction de l'idée qu'on se fait du mariage : si celui-ci est considéré comme un sacrement, alors il est indissoluble. Si c'est un contrat, il peut être rompu...

1792, LE DIVORCE SOUS CONDITION

LOI DU 20 SEPTEMBRE

La loi autorise le divorce pour consentement mutuel ou par la volonté unilatérale d'un époux. 7 causes sont retenues dont crimes, sévices et injures graves, abandon du domicile...

1563, LE DIVORCE EST INTERDIT

L'Église catholique confirme le statut de sacrement du mariage pour contrer les Eglises protestantes qui elles autorisent le divorce. Le mariage était ainsi indissoluble, la seule possibilité était la nullité ou la séparation de corps

En 1793, on compte 1 divorce pour 3 mariages à Paris. Des femmes d'émigrés y ont recours pour conserver leurs biens



1816-1884, LE DIVORCE EST INTERDIT

La Restauration sonne le retour de la monarchie. Le catholicisme redevient la religion de l'Etat, ce qui entraîne la disparition du divorce. Seules la nullité ou la séparation de corps restent possibles

1804, CONDITIONS RESTREINTES CODE CIVIL NAPOLÉON

Le divorce est toujours autorisé, mais seulement par consentement mutuel (avec des conditions très strictes) ou pour faute de l'un des deux époux



Pour l'homme, l'adultère n'est pris en considération que si le mari entretient sa maîtresse au domicile familial !



Symbole d'une époque, le nombre des divorces ne cesse d'augmenter dans les années 60 pour atteindre plus de 60 000 en 1974.

1975, DIVORCE À LA CARTE LOI DU 11 JUILLET

On considère qu'on ne peut pas forcer les époux à rester enfermés dans le mariage. Trois cas sont retenus : Consentement mutuel, divorce pour rupture de la vie commune et divorce pour faute

1884, RÉINTRODUCTION DU DIVORCE

LOI NAQUET DU 27 JUILLET

À partir de cette date, le divorce ne disparaîtra plus du Code Civil. Mais à l'époque il était essentiellement un divorce pour faute, avec une notion de divorce sanction



La dernière évolution du divorce date de 2005 avec une simplification des procédures. Actuellement, près de 45% des mariages finissent par un divorce

Infographie créée à partir des outils du génial site [Canva](#)